



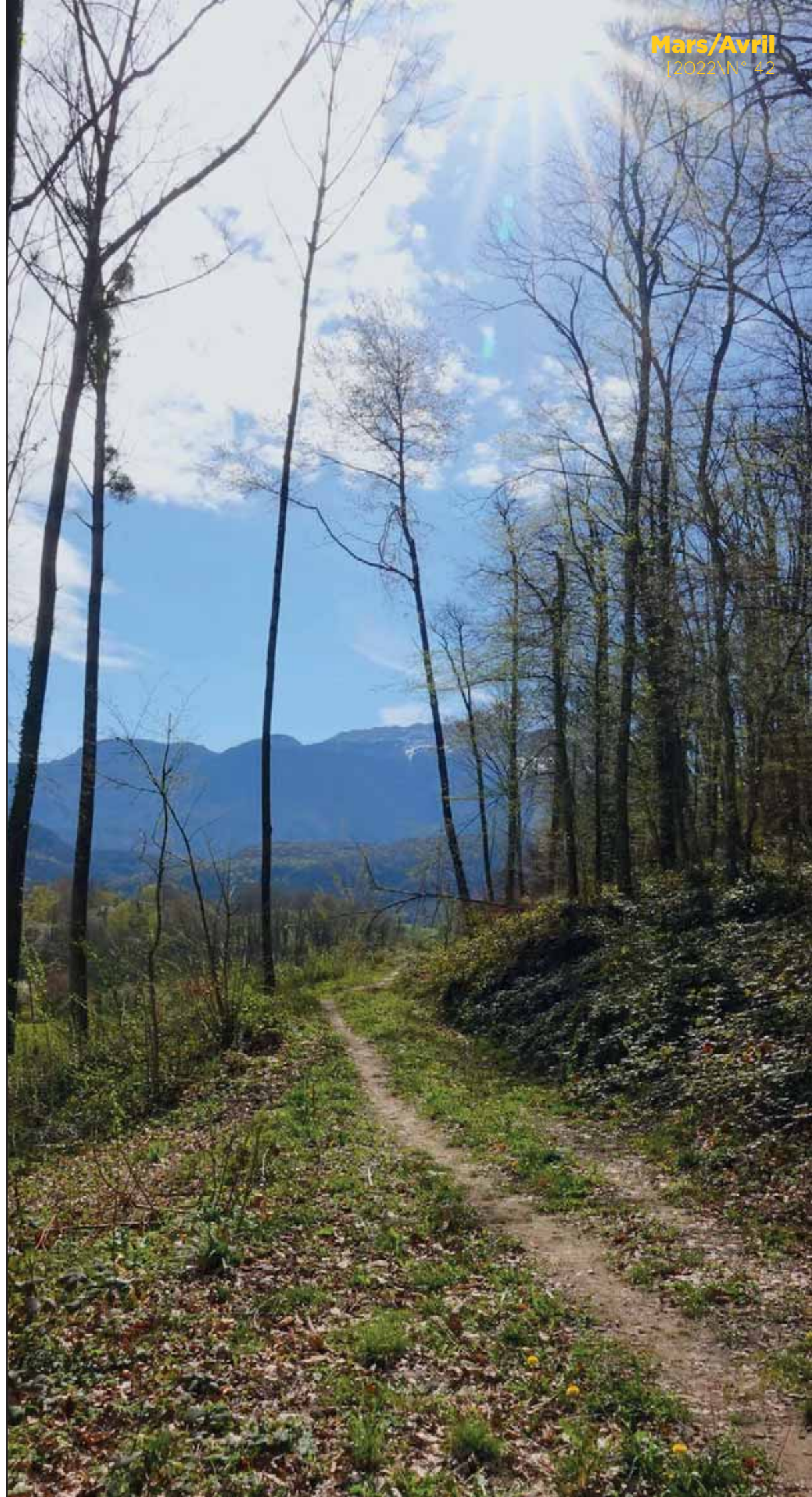
Les échos de Crossey

L'actualité de notre village

Dossier central :
Le budget
participatif :
2^{ème} édition.

Mars/Avril

[2022\N° 42





Chères stéphanoises, chers Stéphanois,
La crainte d'une action militaire Russe est dans l'esprit de tous les dirigeants occidentaux. Si cette invasion de l'Ukraine s'exécute, ce sera un énorme choc pour le monde, et risque de faire basculer l'Europe, dans une autre réalité géopolitique. Espérons un sursaut de conscience pour nos plus hauts dirigeants.

Sans transition, dans un registre beaucoup plus festif, nos athlètes Français nous donnent chaque jour des moments inoubliables, avec à ce jour 5 médailles d'or, 7 d'argent et 2 de bronze dont 5 pour Quentin Fillon Maillet, mais les jeux ne sont pas terminés, et il reste encore de beaux espoirs, surtout avec les jeux paralympiques.

Le conseil municipal s'est réuni le 15 février pour voter le budget 2022. Un budget ambitieux avec 4,4 millions d'euros, dont 2,2 en fonctionnement et 2,2 en investissement. Beaucoup de restes à réaliser de 2021, avec la voirie du tènement Bouygues (ex rossignol), la fin du chantier de rénovation intérieure de notre église (peinture, électricité et acoustique). Des travaux importants vont devoir être réalisés sur la toiture et la charpente sur plusieurs années.

Cette année encore, un budget important est alloué aux écoles, ainsi que sur nos voiries, sans oublier notre dossier du mandat sur la réflexion globale du pôle salle des fêtes en recrutant en 2022 un programmiste.

La maîtrise des coûts de fonctionnement permet cette année de reporter 580 000 euros sur nos investissements.

Nous gardons un bon niveau d'autofinancement sur Crossey, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes ou les intercommunalités.

Vous retrouverez plus de détails sur notre budget, dans les échos du mois de mai.

Un événement important aura lieu le week-end du 19-20 mars. Nous allons signer officiellement le jumelage avec la commune de Chambaron sur Morge, en attendant une signature retour pour octobre à Crossey.

J'espère vivement que ce moment fort, sera partagé sur notre commune par les associations et les stéphanois afin de créer dans les mois et les années à venir, de belles rencontres et de beaux moments de partage et de convivialité.

N'oubliez pas les élections présidentielles les 10 et 24 avril prochains, ainsi que les élections législatives les 12 et 19 juin. Les deux scrutins auront lieu à la salle des fêtes de Saint Etienne de Crossey et rappelez-vous que voter est un devoir de citoyens-nes.

Ghislaine PEYLIN





Elections

Les élections présidentielles auront lieu les 10 avril et 24 avril 2022.



Les bureaux de vote situés à la salle des fêtes seront ouverts de 8h00 à 19h00

Liste des pièces d'identité

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés
- Carte vitale avec photo
- Carte d'élus
- Carte de combattant couleur chamois
- Carte d'invalidité civile ou militaire
- Carte d'identité de fonctionnaire
- Carte d'identité de militaire ou de circulation militaire
- Carte de famille nombreuse
- Permis de conduire
- Permis de chasse
- Livret de circulation délivré par la préfecture.

Refonte électorale

Comme en 2017, l'ensemble des communes va connaître en mars une refonte électorale. Il s'agit d'une remise en forme des listes électorales (retrait des noms des personnes radiées, renumérotation de chaque électeur, etc.) Cette opération intervient tous les trois à cinq ans. Une nouvelle carte électorale vous sera envoyée afin de pouvoir voter pour les présidentielles.

Si vous ne recevez pas votre carte, elle vous sera remise uniquement au bureau de vote le jour des élections.

Vote par procuration : il est recommandé de ne pas attendre la dernière minute pour éviter qu'une procuration ne soit pas prise en compte faute d'avoir été réceptionnée trop tardivement. Le plus simple est de la faire en ligne sur : www.maprocuracion.gouv.fr

Nouveauté : le mandant (celui qui donne la procuration) et le mandataire (qui la reçoit) peuvent être inscrits sur les listes électorales de communes différentes.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la mairie service population au 04 76 06 00 11.

Mesures Covid périscolaire



Au retour des vacances de Noël, le protocole sanitaire s'est durci dans les établissements scolaires. En l'absence de leur professeur, les enfants ne pouvaient plus être répartis dans les autres classes, obligeant donc les parents à s'organiser pour la garde de leurs enfants.

De plus, le remplacement des enseignants n'était communiqué par l'inspection que la veille au soir pour le lendemain.

Après de multiples échanges avec les parents et les enseignants, la municipalité a décidé de prendre en charge le coût de la cantine et de la garderie les jours d'absence de professeurs, non remplacés. Cette mesure exceptionnelle a été appliquée dans la mesure où les parents ne pouvaient pas désinscrire leurs enfants (l'accès à notre logiciel de réservation de cantine/garderie étant bloqué à partir de 9h la veille afin de permettre à notre prestataire de récupérer le nombre de repas pour le lendemain) et que ces derniers n'avaient pas la possibilité d'être répartis dans les autres classes.

Aussi, de nouvelles mesures ont été prises, à savoir la possibilité d'emmener son enfant à 11h30 à la cantine quand le repas avait été commandé et non annulé. Ceci afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

La mairie a d'ailleurs contacté des associations afin de redistribuer les repas perdus, mais le respect de la chaîne du froid ne nous a pas permis de mener à bien cette solution.

Les parents ont également eu la possibilité de préparer un panier pique-nique pour leurs enfants.

Ces mesures ont un coût pour la commune, mais les élus ont souhaité apporter un soutien aux familles dans cette période très compliquée.

Au cimetière aussi, on trie !

Petit à petit, le geste de tri, largement pratiqué dans les foyers, fait son apparition dans les cimetières du Pays Voironnais.



C'est pourquoi, les cimetières de Saint-Etienne de Crossey adoptent désormais de nouvelles consignes de tri.

Des contenants et panneaux ont été installés afin de vous aider à pratiquer les bons gestes.

Dans les bacs jaunes et gris, les consignes sont les

mêmes qu'à la maison. Tous les emballages (carton, métal, plastique) comme les pots de fleurs en plastique se trient dans le bac jaune, et les autres petits déchets se jettent dans le bac gris (mousse, tuteurs, décorations et couronnes en plastique...). Les emballages seront ainsi recyclés et les déchets résiduels non recyclables incinérés.

Les déchets verts, jetés en faible quantité, peuvent être exceptionnellement mélangés aux gravats.

En effet, la terre, les billes d'argiles ou petits cailloux présents dans les pots de fleurs ne se compostent pas. C'est pourquoi, un aménagement bien spécifique est prévu dans la nouvelle partie du cimetière (voir indication sur le panneau).



Quelques règles essentielles de civisme

Ranger ses poubelles

La collecte se déroule entre 4h et 17h. Il est impératif de sortir vos bacs la veille au soir de votre jour de collecte (poignées dirigées vers la chaussée). **Rentrez-les dès que possible après le passage du camion** (passage possible jusqu'à 17h).



Taille de haies et d'arbustes

Les haies vives, les arbres ou arbustes, les lierres ou toute autre végétation plantés en bordure des voies publiques ou privées peuvent être source de danger. Ils peuvent masquer la visibilité pour les automobilistes, causer des panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules ou des piétons.



Aussi, en respect de la réglementation en vigueur, **il est demandé de veiller à la taille ou à l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route ou de trottoir afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas de fils conducteurs aériens** (EDF, Télécom, éclairage public).

Si des branches des arbres voisins dépassent la limite séparative, vous pouvez exiger de votre voisin qu'il coupe ses branches. Vous ne pouvez toutefois pas les couper vous-même sans son autorisation.

En matière de plantation, une distance minimale de 0,50 m de la limite séparative des deux propriétés doit être respectée pour les plantations ne dépassant pas 2 m. Cette distance est de 2 m minimum pour les arbres destinés à dépasser 2 m de hauteur.

Agenda de la bibliothèque d'avril et mai

L'AEJ prépare une super semaine thématique début mai autour du numérique. La bibliothèque est partenaire de l'évènement et vous propose plusieurs actions autour du numérique, mais plus précisément autour de l'Éducation au Média et à l'Information. Mais l'EMI qu'est-ce que c'est ?

- Comprendre et connaître les médias traditionnels et numériques
- Savoir utiliser son esprit critique face à une information, connaître les mécanismes de la manipulation de l'information.
- Utiliser avec connaissance les réseaux sociaux et connaître leur fonctionnement
- Accepter le débat contradictoire.

Les fakes-news et les médias : On en discute ?

Mercredi 6 avril de 15h à 17h
 Mercredi 4 mai de 15h à 17h
 Mercredi 18 mai de 15h à 17h
 Mercredi 1^{er} juin de 15h à 17h
 Mercredi 29 juin de 15h à 17h

Public : adulte

Salle Côte Guerre sur inscription

Dans le cadre de l'éducation au média et à l'information, un cycle de discussion, d'échange et d'écriture créative vous est proposé entre avril et juin. En compagnie de Dominique Osmont, animatrice d'ateliers d'écriture, jouez avec les mots, en particulier le langage des médias.



Panique dans la bibliothèque

Mercredi 20 avril - Départ à 10h
 Mercredi 4 mai - Départ à 10h



Durée : 1h30

Public : à partir de 12 ans

Sur inscription (par groupe de 3 à 5 personnes)

Les services secrets ont besoin de vous pour arrêter un groupe très dangereux : les Obscurantes. Ces individus sont des manipulateurs qui diffusent régulièrement de fausses informations scientifiques. Leur prochain coup provoquera la panique à l'échelle mondiale... Saurez-vous les arrêter à temps ? »

Votre mission ? Vous appuyez sur votre sens de l'observation, le travail d'équipe et un esprit critique pour déconstruire une vague d'idées reçues. Mais attention, l'horloge tourne... Il vous faudra aller vite pour achever ce défi ! Suspense et adrénaline seront au rendez-vous !

Un escape-game créé dans le cadre de la Fête de la science 2018 par Science Animation et Délires d'Encre.

Informations pratiques

Horaires

Lundi / Samedi : 17h-19h
 Mercredi / Jeudi : 15h-19h
 Vendredi : 9h-12h

Contact : 04 76 06 00 96 ou bib.stetiennedecrossey@paysvoironnais.com

Conditions sanitaires

Port du masque obligatoire à partir de 6 ans (recommandé même avant), lavage de main au liquide hydroalcoolique à l'entrée de la bibliothèque obligatoire. Passe vaccinal à partir de 18 ans. Ces conditions peuvent évoluer en fonction de la situation, n'hésitez pas à nous contacter ou aller voir sur notre site : <https://www.biblio-paysvoironnais.fr/>

Saison culturelle mars et avril

Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre

Vendredi 11 mars à 20h30 - Salle des fêtes

Théâtre

Tarif unique 9€

Un texte qui pique notre humanité, avec des notes de vaudeville, de théâtre de l'absurde et de mélodrame. Avec un titre pareil, on présume que la pièce sera difficilement résumable. Et on a raison. Mieux vaut avoir en tête sa discontinuité qui permet d'aborder les registres les plus infimes de la drôlerie.



Spectacle MC2 décentralisé

« Ventriloqui-Ventriloqui ? »



Mercredi 23 mars à 20h - Salle du conseil

Entrée libre dans la limite des places

En préambule du spectacle décentralisé du Grand Angle « Ventriloque », venez rencontrer l'artiste dans une conférence ventriloquée hors normes.

Présentation interactive et spectaculaire à la fois, riche d'enseignements et divertissante, ponctuée de démonstrations de différentes techniques de ventriloque. Elles lèvent le voile sur cette technique dont il est urgent de favoriser sa transmission pour élargir le champ des possibles.

Malcolm Potter

Vendredi 1^{er} avril à 20h30 - Salle des fêtes

Jazz - Tarifs : 9€, 7€ et 5€

La musique de Malcolm Potter s'inscrit dans la lignée actuelle du jazz tout en rendant un

hommage permanent à son histoire, ses créations tissent un lien entre le swing et l'avenir. Sa voix transmet l'essence même du jazz tout en s'inscrivant dans la modernité.



Dans le cadre du Voiron Jazz Festival



Ventriloque !

Mercredi 13 avril à 20h - Salle des fêtes

Insolite !

Tarif Grand Angle

Un ventriloque dans son propre rôle, sort de sa boîte à rire en égrainant les étapes de sa carrière. Du music-hall

aux casinos, il a roulé sa bosse. Il nous raconte la vie de bohème qui court après la gloire, flanqué de ses personnages fétiches, re-parcourant ainsi les spectacles de son passé. Il nous présente aussi son ultime aller ego...

Spectacle décentralisé Grand Angle

Conditions sanitaires

Passe vaccinal à partir de 16 ans et passe sanitaire à partir de 12 ans. Port du masque obligatoire à partir de 6 ans durant toute la durée du spectacle, lavage de main au liquide hydroalcoolique à l'entrée.

Ces conditions peuvent évoluer en fonction de la situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Infos CCAS

Ateliers pour les jeunes de plus de 60 ans : Bien vivre sa retraite

Bien dans ma vie après 60 ans, pour préserver sa qualité de vie et son capital santé.

Le CCAS avec le concours de la CARSAT vous propose de participer gratuitement à des ateliers «Bien vivre sa retraite». Venez échanger, vous informer et partager vos expériences, mais également découvrir et tester, rencontrer d'autres personnes et débattre.

Dans une ambiance conviviale, vous participez à des exercices ludiques et interactifs. Les ateliers sont animés par des intervenants qualifiés.

3 Séances : 21 mars, 4 et 11 avril de 9h30 à 11h30 à la Mairie.

Renseignements et Inscription auprès de l'accueil de la mairie ou au 04 76 06 00 11.

Toutes les personnes de plus de 60 ans de la commune vont recevoir un courrier de la CARSAT pour plus d'information.



Repas des aînés

Cette année encore, pas de repas partagé, mais le CCAS a choisi de proposer des plats à emporter.

129 repas ont donc été distribués le dimanche 30 janvier.

Certains de nos aînés en ont profité pour se regrouper et partager ensemble ce délicieux menu.

Nous espérons que 2023 nous permettra à nouveau de nous rassembler afin d'échanger, de partager un bon repas et pouvoir danser ensemble.



Concert de Noël

Pour la première fois, le concert de Noël a été donné au profit du CCAS.

Les Gosses Belles nous ont enchantées et grâce à votre présence le CCAS a récolté la somme de 266 € qui sera réinvestie au profit de nos aînés.

Bienvenue

Nous souhaitons la bienvenue à :

• Mariage Naturel est un atelier de création florale. Grâce à un design floral personnalisé Emmanuelle fleurit tous vos événements de la vie (mariage, baptême, anniversaire...). Les services s'adressent aussi aux professionnels.

Coordonnées :

Emmanuelle GAUJOUR
343 route du picard
38960 Saint Étienne de Crossey - 06 71 91 51 00
mariagenturel@gmail.com
www.mariagenaturel.com



MARIAGE
naturel



• Sébastien THINEY, diagnostiqueur immobilier certifié, pour effectuer vos DPE, surface Carrez, électricité pour vos transactions immobilières et diagnostics amiante/plomb avant travaux.

Coordonnées :
06 48 73 55 33
sthiney@d-pro.fr

• Brice Gastaldin, plombier depuis 15 ans et nouvellement installé sur la commune. Il propose la vente et l'installation

de tout type de chauffage (pompe à chaleur, chaudière gaz, climatisation réversible), ainsi que la réalisation de salle d'eau clé en main. Il intervient aussi pour du dépannage (RAPIDE - URGENT) 7J/7 joignable au 06 02 16 89 32 ou par mail : gastaldin.brice@gmail.com, brice@gmail.com.



Retour de boîtes

Je suis mandatée par la mairie depuis septembre dernier pour distribuer le Bulletin Municipal « Les Echos de Crossey », ce qui m'a permis de renforcer la connaissance que j'avais de notre commune en parcourant tous les coins et recoins des différents quartiers et hameaux du village.

C'est pour moi l'occasion de rencontrer des habitants et, parfois, d'échanger, avec eux, quelques mots. Mais c'est aussi, pour moi, une découverte de la manière dont chacun - qu'il en soit conscient ou non - communique par le biais de cette interface ordinaire appelée « boîte aux lettres ».

Beaucoup d'entre nous ont une boîte correctement identifiée, parfois décorée et située en proximité immédiate de leur numéro de voirie. D'autres ont un regroupement - normalisé ou personnalisé - de boîtes desservant un ensemble de maisons. Ces gens-là, et c'est heureusement la grande majorité, me paraissent avoir pris conscience, d'une part de l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes à autrui et d'autre part de la bienveillance - à minima - qui est légitimement due au service postal et à son personnel. Mais on trouve des installations parfois surprenantes parmi lesquelles : Pas ou plus de nom lisible / Boîte dissimulée dans des thuyas, des cyprès voire même des ronces suite à la croissance de la haie / Boîte difficilement accessible car derrière un grillage ou un portail / Boîte déglinguée et prenant l'eau / Boîte située à une distance conséquente de la voirie publique et obligeant le facteur à trouver une solution qui préserve son temps et sa sécurité... Cet inventaire n'est pas limitatif. Chères Stéphanoises, Chers Stéphanois, ne voyez surtout aucune intention moraliste dans cet article. Voyez-y seulement une incitation, si vous avez un doute, à aller jusqu'à votre boîte pour en faire le diagnostic. A votre retour, cliquez sur : <https://aide.laposte.fr/contenu/comment-choisir-et-ou-placer-ma-boite-aux-lettres> et on se donne rendez-vous fin avril... Bien cordialement

Brigitte Macquart





Budget Participatif :

Après une 1^{ère} édition réussie (27 idées déposées et 341 votants), nous sommes heureux de vous annoncer la nouvelle édition du budget participatif.

Lors d'une première rencontre le 02 février, un nouvel atelier participatif a été constitué. 5 habitants-es (Céline AURIA, Claude BREYSSE, Claire COPPEY, Brigitte MACQUART et Pierre MOSCA), et 5 élus-es (Nadège BRIAND, Catherine DALLES, Hélène RICHARD MARTIN, Karine SIAUVE et BéaTrice VELU) ont décidé de travailler ensemble.

Le 9 février, les nouvelles modalités ont été mises en place pour vous permettre de déposer vos projets... que nous espérons nombreux !



Le budget participatif est l'occasion pour les citoyens de participer activement et de façon concrète à la vie communale.

C'est quoi ? C'est une démarche initiée par la commune permettant aux citoyens de s'impliquer dans les choix budgétaires en proposant des projets d'intérêt général (le projet doit s'adresser à l'ensemble de la population) et en votant pour ceux qui seront réalisés.

Qui peut déposer un projet ?

Tous les habitants-es de plus de 16 ans et les associations de la commune de Saint Etienne de Crossey peuvent proposer un projet.

Qui peut voter ?

Les stéphanois-es dès 16 ans peuvent prendre part au vote.

Où ?

Les projets du budget participatif sont réalisés sur le territoire de la commune de Saint Etienne de Crossey : un bâtiment communal, un site public, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire communal.

Quel budget ?

La commune alloue une somme de 10 000 €/an sur son budget d'investissement à la réalisation d'un ou plusieurs projets.

Comment déposer un projet ?

Remplir une fiche «projet» disponible en mairie (accueil@crossey.org), sur la page Facebook ou le site internet de la mairie, et la déposer en mairie ou l'envoyer par mail.



**Avant
le 17 avril :**
Dépôt
des projets



**du 18 avril
au 17 juin :**
Instruction
de la recevabilité
et de la faisabilité



**du 18 juin
au 02 juillet :**
Vote



REGLEMENT INTERIEUR 2022

Article 1 : Calendrier

- Dépôt des projets avant le 17 avril 2022
- Instruction de la recevabilité et de la faisabilité : du 18 avril au 17 juin 2022
- Vote du 18 juin au 2 juillet 2022
- Dépouillement le dimanche 3 juillet 2022
- Publication du ou des projets retenus le lundi 4 juillet 2022
- Lancement du ou des projets avant la fin de l'année 2022

Article 2 : Recevabilité d'un projet

L'atelier participatif, composé à parité de 5 élues et de 5 habitant-es volontaires chargés du suivi et de l'animation du dispositif, se prononce sur la recevabilité des projets selon les critères suivants :

- Qu'il relève des compétences de la commune,
- Qu'il soit localisé sur le territoire communal,
- Qu'il soit d'intérêt général et à visée collective. Il peut concerner tous les domaines (écoles, sports, espace public, culture, solidarité etc.)
- Qu'il relève de dépenses d'investissement et non de fonctionnement (le budget d'investissement correspond à toutes les dépenses de construction, de rénovation de bâtiment ou de l'espace public, d'achat de biens amortissables alors que le budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune)
- Qu'il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, ou contraires au principe de laïcité,
- Qu'il ne soit pas relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace public,
- Qu'il ne concerne pas des prestations d'études,
- Qu'il ne comporte aucune rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur,
- Qu'il ne nécessite pas d'acquisition de terrain ou de local. Les projets doivent s'inscrire dans le patrimoine municipal,
- Qu'il ne concerne pas un ouvrage d'art (Construction de grande taille destinée à établir une voie de communication ou une protection contre les catastrophes naturelles)

L'atelier participatif informe le porteur de projet de la recevabilité ou non de son projet, et l'accompagne, si besoin.

Article 3 : Faisabilité du projet

Si le projet est recevable, une étude juridique, économique et technique sera réalisée par l'atelier participatif en collaboration avec les services techniques et administratifs de la commune.

Le projet ne devra pas générer de frais de fonctionnement nouveaux supérieurs à 5%/an du montant d'investissement nécessaire à sa réalisation.

Article 4 : Affichage des projets

Dès lors que le projet est faisable, il est affiché dans le hall de la mairie, publié sur la page Facebook et sur le site internet de la mairie avec mention du nom du porteur.

Article 5 : Modalités de vote

- Le vote débute le 18 juin 2022 (cf calendrier)
- Les stéphanois-es dès 16 ans peuvent prendre part au vote.
- Vote à bulletin secret.
- Vote multiple imposé : voter pour plusieurs projets et non un seul, sinon le bulletin sera invalidé.
- Une personne a un droit de vote.

Article 6 : Dépouillement

- Si deux projets arrivent à égalité, un tirage au sort sera effectué.
- Plusieurs projets peuvent être réalisés dans la limite du budget et en respectant l'ordre du vote.

Article 7 : Réalisation du projet

Le ou les projets sont lancés avant la fin de l'année civile par les services de la mairie.

Le ou les porteurs seront associés à la réalisation technique de leur projet.

Une fois le projet lancé, il devient propriété de la commune de Saint Etienne de Crossey.



03 juillet :
Dépouillement



04 juillet :
Publication
du ou des
projets retenus



**Avant la fin
de l'année
2022 :**
Lancement
du ou des projets

AEJ

L'AEJ organise son Assemblée Générale le mercredi 16 mars à 20h à l'AEJ. Nous vous attendons nombreux



Atelier Théâtre



Suite au départ en retraite de Christine, responsable de la garderie à St Etienne de Crossey, il nous semblait inconcevable qu'une continuité ne soit pas assurée pour les ateliers théâtre enfant en périscolaire...

Par rapport à tout ce beau travail qu'elle avait mis en place depuis des années et vis-à-vis de l'épanouissement qu'apporte cette activité aux enfants. C'est chose faite ! L'association AEJ, avec la collaboration d'Isabelle HURE de la cie « les Pommes Dauphines », vont reprendre le flambeau de cette belle aventure ! Dès la rentrée de mars, un atelier sera proposé tous les jeudis soirs sur St Etienne de Crossey, à tous les enfants du CE2 au CM2 du territoire.

Renseignements & Inscriptions auprès de l'association AEJ à : secretariat@aej-crossey.fr ou 06 49 34 64 11.

AS Crossey Tennis de Table



Le club de tennis de table a réalisé une belle première moitié de championnat, à l'image de l'équipe 1 qui rate la montée d'un cheveu (défaite 8/6 au dernier match),

mais ce n'est que partie remise. A noter également la belle 1^{ère} place de l'équipe 6, composée de jeunes formés au club, qui s'investissent beaucoup. La progression et les résultats sont là !! Les jeunes, justement, moteur du club, sont nombreux les mardis et vendredis soir à venir taper la balle et progressent régulièrement. Il n'y a qu'à voir les résultats du Match'ping, tournoi réservé aux jeunes débutants du secteur. De nombreux Stéphanois finissent régulièrement sur le podium ! Enfin, à noter aussi le renouveau de la section loisir où de plus en plus d'adultes viennent se dépenser mais également progresser au contact de joueurs plus aguerris et avec l'aide de l'entraîneur.

On retrouve la bonne humeur et la cohésion d'avant Covid, entre jeunes et moins jeunes, entre compétiteurs et loisirs... A poursuivre dans ce sens !!



Le Cairn

Alors qu'il avait une quarantaine de monnaies locales en France lorsque le Cairn a démarré en

2017, on en compte aujourd'hui 82. Elles regroupent 40 000 particuliers, 10 000 professionnels et représentent l'équivalent de 5 000 000 d'euros en circulation.

La crise sanitaire avec ses différents confinements, et les contraintes imposées ont rendu difficile le développement du réseau en privant l'Association d'occasions d'être présente sur le territoire.

Il en va du Cairn comme beaucoup d'autres monnaies locales : la monnaie est reconnue, mais son usage est modeste. Le Cairn a besoin d'atteindre un volume suffisant pour circuler de façon fluide.

Aujourd'hui, l'équipe de bénévoles du Groupe Local est prête à relancer la dynamique et est motivée pour poursuivre le développement de notre monnaie locale, avec la conviction que c'est un véritable outil pour soutenir les commerçants, producteurs, artisans et entreprises de notre territoire. Si vous avez déjà rejoint le Cairn, vous êtes conscients qu'une économie plus résiliente, plus soutenable, plus solidaire, est indispensable. Si vous attendiez pour nous rejoindre, n'hésitez plus, c'est le moment ! Pour nous aider à développer l'économie locale via le Cairn, nous vous invitons à proposer à vos commerçants de rejoindre le réseau.

Nous pourrions échanger avec vous, sur le marché de Saint-Etienne de Crossey, où nous aurons un stand le jeudi 10 mars et le jeudi 28 avril de 15h à 18h.

Vous pourrez adhérer et / ou changer vos Euros en Cairn. Sinon, rendez-vous sur notre site internet : <https://www.cairn-monnaie.com/>

Et si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles, contacter nous : cairn.glvoinron@lilo.org

Collectif citoyens solidaires pour demain

La Commission Énergies du Collectif a organisé une nouvelle Campagne Thermographie portée par l'AGEDEN et le Pays Voironnais.

Le 21 janvier dernier : afin d'aider les citoyens dans un éventuel projet de rénovation énergétique, Nathalie Rodde (Conseillère Énergie AGEDEN) a expliqué par visioconférence à une trentaine d'interlocuteurs l'objectif de la thermographie et les rudiments de l'utilisation d'une caméra thermique.



Depuis ce sont 22 foyers qui réalisent des clichés mettant en évidence les fuites thermiques de leur logement. Mi-mars, la Conseillère Énergie AGEDEN commentera les clichés afin de fournir des solutions pertinentes. Des nouvelles de nos centrales photovoltaïques d'initiative citoyenne sur les bâtiments de l'Ecole Maternelle et de l'ancienne Poste : grâce à la mobilisation d'une vingtaine de citoyens de nos 3 communes, au soutien de la municipalité et à la maîtrise de Buxia-Énergies, depuis le 12 novembre 2018, les 2 Centrales ont produit plus de 30.000 kWh.

Sur le territoire du Pays Voironnais, Buxia-Énergies a injecté sur le réseau son 1er Giga Watt !

Pour porter ces projets et bien d'autres dans ce domaine contactez-nous !

Philippe MORAND : philippemorand38@gmail.com
07 77 77 60 40 Contact : collectifdemain@lilo.org



Sapeurs Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Etienne de Crossey - Saint Aupre organise sa traditionnelle matinée : Diots/Polente

Dimanche 10 avril à partir de 9 heures à la caserne des pompiers - 31 rue du Stade à St Etienne de Crossey - Réservations des barquettes : 06 47 25 75 74.

Comité de Jumelage : destination Auvergne

Comme cela a été rappelé dans les Échos de novembre, le Comité de Jumelage de Crossey a ouvert un nouveau partenariat avec Chambaron sur Morge dans le Puy de Dôme. Ce rapprochement qui envisage des échanges entre



nos deux communes sur les plans sportif, culturel, scolaire, associatif... verra sa première pierre posée le 19 mars prochain lors de la signature d'un serment de jumelage chez nos amis auvergnats. Une délégation de Stéphanois - qui comprendra des élus, des membres du Comité de Jumelage et d'associations - se rendra à Chambaron ce jour-là pour en sceller les bases. Des échanges encore modestes entre nos deux Comités de Jumelage ont déjà vu le jour au cours des trois dernières années et ont fait ressortir la volonté commune de tisser des liens entre nos deux cités.

La seconde phase de ce rapprochement a été fixée au 1^{er} et 2 octobre 2022 où se déroulera la **signature du serment** à Crossey ; ce sera l'occasion de la **fête du Jumelage**. Pourquoi le premier dimanche d'octobre ? Tout simplement parce que depuis plusieurs années, c'est à cette date qu'a lieu, les années impaires, notre rando gourmande qui draine en moyenne 200 personnes. Pour cette année paire, ce sera la fête du Jumelage. Nos amis Chambaronnais seront présents et pourront découvrir toute la richesse de notre village et de son tissu associatif. Les associations stéphanoises de toute nature seront sollicitées pour participer à cette journée. Des membres du Comité de Jumelage contacteront bientôt les responsables pour leur présenter le projet de cette fête du Jumelage et voir dans quelle mesure ils pourraient y contribuer. Le Comité de Jumelage s'est réuni le 28 janvier pour tracer les grandes lignes de ces moments festifs à venir, moments festifs pour lesquels des bonnes volontés seront toujours les bienvenues...

Contact : jumelage.crossey@free.fr

Pour le Comité de Jumelage : JP Baudelin

Théâtre

Les Pommes Dauphines sont heureuses de vous présenter « Huit Femmes » de Robert Thomas les 2 et 3 avril 2022.

Adaptation et mise en scène : Isabelle Huré.
Entrée : 8 €
Etudiant - Demandeur d'emploi : 5 €
Moins 12 ans : gratuit
Au plaisir de vous voir

Les Pommes Dauphines



Cet hiver la MPT n'a pas froid aux yeux !

Pour preuve, le stage photo qui a été un franc succès en janvier avec 10 inscrits sur une journée de stage pour appréhender le monde de la photo et apprivoiser en douceur votre matériel. Alors avis aux amateurs suivez bien l'affichage municipal ou le site de la MPT si vous voulez épater la galerie avec de magnifiques clichés ou juste ne pas massacrer vos photos de vacances ! Prochain stage au printemps à venir...

DU NOUVEAU avec le Projet d'Education Artistique qui va se dérouler sur l'année, création de décors, pour le spectacle ou autre projet, afin de développer la fibre artistique qui sommeille en vous. Vous pouvez déjà vous faire connaître auprès de Marie Christine.

BIENNALE DE VOIRON le 20-05-2022 : A vos agendas. Laura notre professeur de modern-jazz embarque un groupe d'élèves sur le thème du voyage dans le défilé de la biennale organisé sur VOIRON. A voir absolument !

Envie de prendre l'air, de sortir des sentiers battus et de faire un peu d'exercice, alors pas d'hésitation ! Venez découvrir la nouvelle activité de cette année : LA MARCHE NORDIQUE, animée par Alexandre, chaque mardi soir de 18 h 30 à 20 h 00. Après une courte pause les marches reprennent à compter du 1^{er} mars 2022.

Vos mimines vous démangent, envie de créer pour vous ou pour les autres autour de la laine. Quelle satisfaction de créer, pour ça notre Club Tricot est toujours prêt à accueillir de nouveaux membres chaque mardi de 14 à 17 heures.

Une question, un besoin d'informations : n'hésitez pas à contacter notre coordinatrice Marie Christine au 04 76 55 32 73, par mail à mpt.crossey@orange.fr.

Marie Christine vous accueille également durant ses permanences le mardi de 16 h 30 à 19 h 00 et le jeudi et vendredi de 7 h 30 à 9 h 30.

Ça smatch fort au TC Crossey !

Un nouveau bureau a pris place en début d'année après la démission de certains membres partis pour de nouvelles aventures. Merci à eux pour leur investissement pour le club !

Nouvelle composition du bureau :

- Vincent RICHARD (Président)
- Christophe PERRET (Trésorier)
- Boris KOLYTCHEFF (Secrétaire)
- Laure BERNARD (Commission école de tennis)
- Sylvain JULIEN-BINARD (Commission animation)

Que la lumière soit ! et la lumière fut ! Mi-janvier les éclairages des courts 1 et 2 ont été changés. Merci à la mairie pour la concrétisation de ce bel investissement tant attendu.

Championnats

A la suite d'une année blanche dû au COVID, les championnats par équipe repartent de plus bel. Le TC Crossey y engage 2 équipes homme et 1 équipe femme. Tous les licenciés au club peuvent y participer. 1^{ère} Journée le samedi 5 et dimanche 6 mars. A vos raquettes !

Futur NADAL ou DJOKOVIC ?

Avide de perfectionnement ou simplement pour le plaisir ?

Le TC Crossey propose des cours particuliers avec un de nos éducateur Noé Mignot.

Cours ouverts à tous même aux personnes non adhérentes au club ! Les cours peuvent être dispensés sur les créneaux suivants :

Lundi : 9h/11h - Mardi : 9h/10h
Jeudi : toute la journée jusqu'à 15h
Vendredi : à partir de 17h30

Samedi : à partir de 16h30

Tarif : 25 € de l'heure

Pour en bénéficier, n'hésitez pas à contacter Noé au 06 71 32 06 93.



Station d'épuration Aquantis

Les élus de la commission Transition Écologique de la CAPV ont pu visiter la station d'épuration Aquantis à Voreppe. Nous vidons tous chez nous nos éviers, tirons la chasse d'eau mais où vont nos déchets ensuite et comment sont-ils traités ?

Cette station commence à être vétuste et trop petite (capacité de 65 000 équivalents habitant) pour accueillir l'assainissement des communes de St Aupre, St Nicolas de Macherin, St Etienne de Crossey, Voiron, Coublevie, St Jean de Moirans, La Buisse, Moirans et Voreppe via 2 antennes de collecte. La Sure en Chartreuse sera raccordée en 2022.

Le projet d'agrandissement est lancé avec l'installation d'un méthaniseur qui ne traitera que les boues des stations du Pays Voironnais et un petit champ de panneaux photovoltaïques : 4 ans de travaux et un budget de 20 millions d'euros.

Comment fonctionne une station d'épuration ?

1. Toutes les canalisations arrivent dans 2 collecteurs puis arrivent dans une première «cuve Dégrillage». Cela permet de retirer les déchets insolubles et flottants, telle que les LINGETTES qui sont un véritable fléau pour ces stations. Tous ces déchets récoltés vont ensuite au centre d'incinération.

2. L'eau passe ensuite dans un dégraisseur qui permet d'éliminer les graisses et huiles en injectant de l'air. Les graisses remontent en surface puis sont éliminées par raclage.

3. L'eau rejetée est ensuite traitée par bactériologie. Les matières organiques, l'azote et le phosphore sont éliminés par traitement avec des bactéries aérobies. De l'air est aussi injecté pour accélérer la dégradation

4. L'étape suivante consiste à séparer les boues de l'eau par décantation : c'est la clarification

5. L'eau est ensuite rejetée dans l'Isère après avoir subi des contrôles pour s'assurer qu'elle ne compromette pas l'équilibre biologique du milieu récepteur. En effet, certaines substances chimiques (par exemple des médicaments) peuvent rester, le traitement par voie biologique n'est malheureusement pas efficace à 100 %

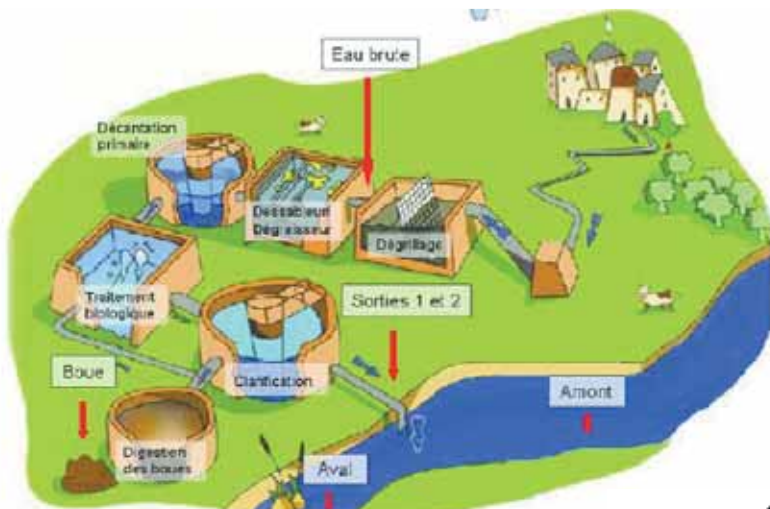
6. Les boues récoltées puis déshydratées sont valorisées par épandage dans la plaine de bièvre sur des champs d'agriculteurs.

Le projet de réhabilitation

Le projet de rénovation et d'agrandissement consiste à remplacer le dégrilleur par 2 plus performants, ajouter un poste de relevage, ajouter une phase de décantation primaire, une zone de contact pour booster le développement des boues, d'un bassin d'anoxie pour traiter la pollution azotée et la reprise du canal avant rejet des effluents dans l'Isère

PS : Source Pays Voironnais

Merci à Freddy Rey, vice-président de la CAPV en charge de l'eau et au personnel du service eau assainissement pour cette visite forte intéressante.



Ne jetez pas les lingettes dans les toilettes, même les biodégradables qui ne sont pas du tout biodégradées en arrivant à la station. Elles finissent après dans ce stade à la poubelle !



Voilà maintenant plus deux ans que les ateliers REPAIR CAFE s'invitent sur notre bassin de vie. Le partenariat entre le Collectif DEMAIN et le REPAIR CAFE Pays Voironnais se poursuit avec un nouveau atelier dans un lieu inédit : Le GAEC de la Poule aux fruits d'or - <https://lapoule.info/>

Nous tenons d'ailleurs à remercier Sophie, Eloïse et Manu, les trois associés de la Poule aux fruits d'or, qui nous ouvrent leurs portes afin de maintenir cet atelier sans passe vaccinal mais dans le respect des gestes barrières en vigueur.

Contact : Vincent - 06 75 98 18 83

Prochain atelier REPAIR CAFE près de chez vous :

Dimanche 06 mars 2022 de 9h à 12h.
GAEC la poule aux fruits d'or
103, Chemin du Garcin
38960 Saint Etienne de Crossey



Des nouvelles de Croqu'arts

Depuis le 6 octobre, pour les membres de Croqu'arts, les cours de peinture ont repris deux mercredis par mois de 16h à 18h dans la salle des associations à St Aupre.

Masques, pass sanitaire, gel, tout est mis en œuvre pour que les séances se passent bien. Cette année, c'est sous la houlette de Sandrine Blandin que les croqueurs d'art ont repris leurs pinceaux. Deux tableaux ont déjà été réalisés : l'un représentant une porte ancienne et l'autre un portrait.

Par ailleurs, c'est à la ROUILLE que sera consacré le méli-mélo de pinceaux pendant le week-end PASSION et ART les 21 et 22 mai prochains (si tout va bien !).

Tous les peintres amateurs de St Aupre et des communes environnantes sont invités à y participer en s'inscrivant par mail auprès de Evelyne Billion-Grand : evelyne.billiongrand@orange.fr et Christian Argoud : christian.argoud@orange.fr avant le 30 avril. Toutes les techniques de peinture, dessin... sont acceptées. La surface d'exposition est d'environ 2m X 1,20m par participant. L'inscription est gratuite.



Infos pratiques

Écoles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h30 à 11h30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

13h30 à 16h30

École maternelle :

04 76 06 06 76

École élémentaire :

04 76 06 05 57

Cantine - Garderie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

7h30 à 8h30 - 11h30 à 13h30

16h30 à 18h30

04 76 06 09 96

Crèche

04 76 55 33 84

direction@leszebulons.fr

Relais Assistants Maternels

04 76 07 86 92

ramilenvol@orange.fr

Gymnase

04 76 93 06 61

gymnase@crossey.org

AEJ : centre de loisirs

04 76 93 42 31

association@aej-crossey.fr

Pays Voironnais

Service à la personne : 04 76 32 74 30

Collecte des déchets : 04 76 66 18 15

Service Eau et Assainissement : 04 76 67 60 10

Service assainissement : 04 76 93 17 05

Transports gare routière : 04 76 05 03 47

Police municipale : 04 76 37 63 70

Permanence en mairie tous les jeudis de 10h à 11h ou sur rendez-vous.

Directeur publication : Ghislaine PEYLIN

Comité de rédaction : commission vie du village

Rédaction : mairie, associations, Pays Voironnais

Maquette : Imprimerie Notre-Dame

Mise en page et impression : Imprimerie Notre-Dame

Tirage : 1240 exemplaires

Dépôt légal : à parution

Crédit Photo : Pierre Mosca

Site internet : www.st-etienne-de-crossey.fr/

Page facebook : Commune de Saint-Etienne de Crossey

Pour les échos de mai-juin 2022 : envoyez vos articles

pour le 10 avril 2022 à echos@crossey.org

Le comité de rédaction des Echos de Crossey vous

informe que toutes les manifestations auront lieu sous

réserve des directives sanitaires gouvernementales.

Gendarmerie

VOIRON

Vendredi : 14h à 18h

04 76 05 01 83 ou le 17

Site de pré-plainte

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

MOIRANS

Lundi au samedi :

14h à 18h

08h à 12 h et

Dimanche et jours fériés :

9h à 12h et 15h à 18h

04 76 35 30 17

RENAGE

Lundi au samedi :

08h à 12 h et 14h à 18h

Dimanche et jours fériés :

09h à 12h et 15h à 18h

04 76 65 30 17

Appel urgence au niveau européen : 112

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police municipale

Permanence accueil du public :

en mairie de Saint-Etienne-de-Crossey

le jeudi de 10h à 11h

ou sur rendez-vous au 04 76 37 63 70.

Maison médicale Les Platanes

Médecins : 04 76 06 02 13

Kinésithérapeute : 04 76 55 33 27

Dentiste : 04 76 55 37 39

Cabinet Infirmier

Permanence tous les jours de la semaine au cabinet de 8h30 à 9h00 excepté : le week-end (samedi et dimanche) ; les jours fériés ; les vacances.

06 86 27 79 69

Orthophoniste : 04 76 06 03 20

Ostéopathe : 06 75 79 51 45

Messes

Voir le site de la paroisse :

ndvouise.paroisse.net

ou par téléphone au 04 76 05 12 66.

MARCHÉ TOUS LES JEUDIS à Crossey

Horaires du marché : de 13h30 à 19h (devant la mairie) : fruits et légumes, viandes, pizzas, pain, œufs, confiture, produits laitiers, fromages et pâtisseries et marchands occasionnels.

Mars

Dimanche 6

Atelier « Ne jetons plus - Réparons ensemble » Le Collectif Demain en partenariat avec Repair Café - 9h00-12h00 - GAEC La poule aux fruits d'or

Vendredi 11

Théâtre : « Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre » Spectacle MC2 décentralisé - 20h30 Salle des fêtes

Mardi 15

Conseil municipal - 20h30 - Salle du conseil

Mercredi 16

Assemblée Générale AEJ - 20h00 - AEJ

Samedi 19

Dépôt de gerbe en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc - 10h30 - Monuments aux morts

Mercredi 23

Présentation interactive « Ventriloqui-Ventriloquoi ? » Spectacle Grand Angle décentralisé - 20h00 - Salle du Conseil - Entrée libre dans la limite de places

Avril

Vendredi 1

Jazz : « Malcom Potter » - Dans le cadre du Voiron Jazz Festival - 20h30 Salle des fêtes

Samedi 2

Théâtre : « Huit Femmes » - Pommes Dauphines - 20h30 - Salle des Fêtes
Soirée Jeux : Pierraflette - AEJ - à partir de 14h - Salle des fêtes de St Aupre

Dimanche 3

Théâtre : « Huit Femmes » - Pommes Dauphines - 17h00 - Salle des Fêtes

Mercredi 6

Atelier numérique bibliothèque « les fake news et les médias : on en discute ? » en partenariat avec l'AEJ - 15h00-17h00 - Salle Côte Guerre (sur inscription)

Dimanche 10

Elections présidentielles : 08h00-19h00 - Salle des fêtes

Matinée Diots/Polente - Amicale des Sapeurs-Pompiers - à partir de 09h00 Caserne de St Etienne de Crossey

Mercredi 13

Spectacle : « Ventriloque ! » - Spectacle décentralisé Grand Angle 20h00 - Salle des fêtes

Mercredi 20

Panique dans la bibliothèque - 10h Bibliothèque (sur inscription)

Dimanche 17

Troc'O plantes : de 09h00 à 12h00 - Saint Etienne de Crossey

Dimanche 24

Elections présidentielles : 8h00-19h00 - Salle des fêtes

Toutes ces manifestations auront lieu sous réserve de l'évolution du virus et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Merci de votre compréhension.

Infos pratiques



(Port du masque obligatoire)

MAIRIE

Horaires secrétariat

Lundi, mardi : 13h30 à 18h
Mercredi, samedi : 9h à 12h
Jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 16h
Tél : 04 76 06 00 11
Fax : 04 76 06 00 73
accueil@crossey.org

URBANISME

Mardi : 14h à 17h15
Jeudi : 9h - 12h - 14h à 17h45
Vendredi : 9h - 12h - 14h - 15h45
urbanisme@crossey.org

BIBLIOTHÈQUE

Horaires

Lundi / samedi : 17h-19h
Mercredi / jeudi : 15h-19h
Vendredi : 9h-12h
Contact : 04 76 06 00 96
OU bib.stetiennedecrossey@paysvoironnais.com

Conditions sanitaires

Port du masque obligatoire à partir de 11 ans (recommandé même avant),

lavage de main au liquide hydroalcoolique à l'entrée de la bibliothèque obligatoire. Pass sanitaire à partir de 12 ans.

Ces conditions peuvent évoluer en fonction de la situation, n'hésitez pas à nous contacter ou aller voir sur notre site : <https://www.biblio-paysvoironnais.fr/saintetiennedecrossey>

MÉDECINS DE GARDE : 0 810 15 33 33

PHARMACIES DE GARDE :

servigardes.fr ou 0 825 742 030

Déchèteries

Horaires d'hiver du 26/10 au 27/03 inclus
Saint Nicolas de Macherin
Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 à 17h
Samedi : 9h-12h / 13h30-17h
La Buisse
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h
Samedi : 9h-12h / 13h30-17h
Coublevie
Du lundi au vendredi : 13h30-17h
Samedi : 9h-12h / 13h30-17h

Horaires d'été du 28/03 au 30/10 inclus
Saint Nicolas de Macherin
Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 à 18h30
Samedi : 8h30-12h / 13h-18h
La Buisse
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h30
Samedi : 8h30-12h / 13h-18h
Coublevie
Du lundi au vendredi : 13h30-18h30
Samedi : 8h30-12h / 13h-18h

Permanences

Architecte conseil
M. Durand sur rendez-vous avec le service urbanisme :
04 76 06 00 11
Assistante sociale
centre social de Voiron :
Fermé tous les jours fériés.
04 57 56 11 42

Maison de Territoire de Voironnais-Chartreuse
33 avenue François Mitterrand
38500 Voiron
04 57 56 11 30
ADPAH 40, rue Mainssieux - CS 80363
38516 Voiron Cedex
04 76 32 74 30

Poste

Le point poste est installé au VIVAL au centre bourg.
Horaires : Lundi : fermé
Du mardi au samedi : 8h-12h30 et 15h-19h30

Dimanche : 8h-12h30
Une boîte aux lettres de la Poste reste à votre disposition à la sortie du parking de la mairie.

